

# COMMUNE DE ROTT

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(PUBLIÉES LE 4 SEPTEMBRE 2017)

### SEANCE DU 31 AOÛT 2017

---

*L'an deux mille dix-sept, le trente et un août, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de ROTT, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Mme CONUECAR Brigitte, Maire*

Membres présents : CONUECAR B., STROHL C., ORTH S., BUCHI A., HEIMLICH T.,  
LEICHTNAM C., ROEGLER G., WUST Gr.

Membres absents excusés : BURG M., OTT C., HEIL R.

**Délibération 2017-023 : Renouvellement du contrat de travail de l'adjoint technique dans le cadre du RPI (modification).**

**Annule et remplace la délibération 2017-015**

Dans le cadre du transport scolaire mis en place lors de la création du RPI entre les écoles d'Oberhoffen-les-Wissembourg et Rott, Madame le Maire propose le renouvellement du contrat de travail de Monsieur JAUTZY René, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, en intercommunalité entre les communes de ROTT et OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG. Elle informe le Conseil Municipal du retour à la semaine de 4 jours pour l'école primaire à partir de la rentrée scolaire 2017/2018.

A cet effet, il convient d'ajuster le nombre d'heures de travail hebdomadaire de l'adjoint technique selon le nombre de jours travaillés, soit 4 heures.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler le contrat de travail de Monsieur René JAUTZY sur la base du salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 347, majoré 325,
- de fixer la durée de travail à 4 heures hebdomadaire, pour la commune de Rott,
- de fixer la durée du contrat de travail du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018,
- de charger Madame le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

**Délibération 2017-024 : Décision modificative (budget communal).**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide à l'unanimité,

- d'autoriser la décision modificative n°2/2017 du budget communal :

Compte	N° de Compte	Intitulé du compte	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Dépense de fonctionnement	6811	Dotations aux amortissements	+ 6 940,00 €	+ 129,00 €	+ 7 069,00 €
Dépense de fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	+ 147 955,16 €	- 129,00 €	+ 147 826,16 €
Recette d'investissement	28041582	Autres groupements – Bâtiments et installations	+ 970,00	+ 129,00 €	+ 1 099,00 €
Recette d'investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 147 955,16 €	- 129,00 €	+ 147 826,16 €

- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférents.

**Délibération 2017-025 : Décision modificative n°1/2017 (budget eau).  
Annule et remplace la délibération 2017-022**

Dans la délibération du 22 mai 2017, une erreur administrative a été constatée.

De ce fait, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les rectifications ci-dessous :

Compte	N° de Compte	Intitulé du compte	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Recette d'investissement	1641	Emprunts en euros	+ 18 770,00 €	+ 761,44 €	+ 19 531,44 €
Recette d'investissement	28156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 25 082,76 €	+ 141,44 €	+ 25 224,20 €
Recette d'investissement	2818	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	+ 620,00 €	+ 620,00 €
Dépense de fonctionnement	6811	Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges de fonctionnement courant	+ 29 764,03 €	+ 761,44 €	+ 30 525,47 €
Recette d'investissement	778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	+ 761,44 €	+ 761,44 €

- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférents.

**Délibération 2017-026 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.**

Dans le cadre du déploiement du très-haut débit sur notre territoire et de l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Territoriale il y a lieu de prendre les compétences respectives.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide à l'unanimité,

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg comme suit :
  - Compétences facultatives :
    - développement des technologies de l'information et de la communication
    - coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA

**Délibération 2017-027 : Acquisition d'un terrain situé en Section 6 n°45.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour la création d'une liaison piétonne entre la rue Boehl et le lieu-dit « Im kleinen Tal », il y a lieu d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mme JACQUES Caroline.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section 6 n° 45, d'une contenance de 1 are 80, appartenant à Mme JACQUES Caroline pour un montant de 120,00 € l'are,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié à venir,
- les frais de notaire seront à la charge de la commune.

**Délibération 2017-028 : Rythmes scolaires : Changement des horaires.**

Suite au retour à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, en application du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, un changement d'horaire d'entrée et de sortie des classes s'avère nécessaire.

Dans sa séance du 22 juin 2017, le Conseil d'Ecole du RPI Rott/Oberhoffen-les-Wissembourg a décidé le changement de l'organisation de la semaine scolaire et ainsi de revenir à la semaine de 4 jours, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Madame le Maire propose les horaires suivants :

Oberhoffen-les Wissembourg / Maternelle : 08h00 - 11h30 / 13h20 - 15h50  
Rott / Primaire : 08h10 - 11h40 / 13h30 - 16h00

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter ces horaires à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
La séance est levée à 22 h 00.**